



PRIEURÉ SAINT-VINCENT FERRIER

Kerglas 56250 SAINT-NOLFF

Tel.: 02 97 60 35 29

07 87 54 01 54 (abbé B. Labouche) - 06 38 33 20 20 (abbé R. Clop)

07 83 19 44 32 (Sœurs) - 07 68 94 65 61 (Ecole)

Organisation du ministère



- **Messes** : Les **dimanches**: à la chapelle Sainte-Anne (20, rue Aristide Briand) à 10H00; en juillet-août à 8H30 et 10H. A la chapelle Saint-Yves (17, rue Rencontre) en principe à 18H00. En **semaine**: Au Prieuré, en principe à 7H15. A la chapelle Sainte-Anne à 18H00, sauf en période scolaire, le jeudi à 11H15.
- **Vêpres**: Le dimanche, au Prieuré, à 17H00, suivies du chapelet.
- **1er vendredi du mois**: A Vannes, chemin de Croix à 17H15, Messe à 18H00 suivie de l'Heure Sainte.
- **1er samedi du mois**: A Vannes et à Guer, confessions à 17H00, Messe à 18H00 suivie de la méditation de 15 mn.
Il est possible de consulter les horaires de la semaine et les activités du Prieuré sur: <https://www.prieuresaintvincentferrier.fr>
Vos prêtres sont disponibles pour les confessions et conseils spirituels ¼ d'heure avant les Messes.
- Les **malades** sont visités habituellement une fois par mois. Ne pas hésiter d'appeler en cas d'urgence.
- **Catéchisme** paroissial pour les enfants: au Prieuré le 2ème et le 4ème samedi du mois, à 10H30. Deux groupes: avant et après la 1^{ère} communion.



MI

Activités



- **Milice de l'Immaculée**: ses membres se consacrent à la Sainte Vierge et portent la Médaille Miraculeuse pour être des « instruments d'apostolat dans les mains de l'Immaculée ». Délégué: abbé Labouche.
- **Récitation du Rosaire en l'honneur de ND de Fatima**: tous les **13** de chaque mois, à **16H30** à la chapelle Sainte-Anne (15H30 les dimanches 13).
- **Croisade du Rosaire**: Une dizaine = un rosaire !
- **Cercle MCF Sainte Jeanne-d'Arc** : En principe le 2^{ème} vendredi du mois à 20H30.
- **Cours sur la Messe**: Le 2ème et le 4ème samedi du mois à la chapelle Sainte-Anne, après la Messe de 18H00.
- **Ecole Sainte-Philomène** : du CP au CM 2. Directeur académique: abbé Labouche; directrice pédagogique: Sœur Anne-Elisabeth (07 68 94 65 61).
- **Croisade Eucharistique pour les enfants**.
Aumônier: abbé Clop.
- **Meute de louveteaux « François de Fatima »**.
Aumônier: abbé Clop.
- **MJCF**: Mouvement de la Jeunesse Catholique de France. « L'équipe St-Vincent Ferrier » accueille les jeunes de ± 20 ans.
Aumônier: abbé Labouche.

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X

Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes

26, 27 et 28 octobre 2019

Messe d'ouverture le samedi 26 octobre à 14h30 à la basilique St Pie X

ORGANISATION
École St Michel Garcoitz
Château Oihenartia
64120 ETCHARRY

INSCRIPTION MALADES
02.40.06.51.68

HÉBERGEMENT
christroilourdes@gmail.com
07.81.72.55.55

Carnet paroissial

- Sont devenus enfants de Dieu par le **baptême**:
Adélaïde LUNDI, le 27 juillet 2019.
Jean VALER, le 29 août 2019.

Date à retenir

- ♦ **26, 27 et 28 octobre 2019**:
Pèlerinage international du Christ-Roi à Lourdes



PRIX DE REVIENT : 0,75 €

LA TROMPETTE DE SAINT VINCENT

SEPTEMBRE — OCTOBRE 2019 N° 13



Cinquante ans de nouvelle messe



En 1969, l'année même de sa promulgation, le rite de la nouvelle messe fit l'objet de graves considérations, adressées au pape Paul VI par le Cardinal Ottaviani, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et le Cardinal Bacci. Voici l'introduction de leur *Bref examen critique de la nouvelle messe* (disponible aux éditions Clovis dans l'ouvrage: *La raison de notre combat, la messe catholique*)

« Très Saint Père,

Après avoir examiné et fait examiner le nouvel ORDO MISSAE préparé par les experts du "Comité pour l'application de la Constitution sur la liturgie", après avoir longuement réfléchi et prié, nous sentons le devoir, devant Dieu et devant Votre Sainteté, d'exprimer les considérations suivantes :

Comme le prouve suffisamment l'examen critique ci-joint, si bref soit-il, œuvre d'un groupe choisi de théologiens, de liturgistes et de pasteurs d'âmes, le nouvel ORDO MISSAE, si l'on considère les éléments nouveaux, susceptibles d'appréciations fort diverses, qui y paraissent sous-entendus ou impliqués, s'éloigne de

façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XXème session du Concile de Trente, lequel, en fixant définitivement les "canons" du rite, éleva une barrière infranchissable



contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte l'intégrité du Mystère.

Les raisons pastorales avancées pour justifier une si grave rupture, même si elles avaient le droit de subsister en face de raisons doctrinales, ne semblent pas suffisantes. Tant de nouveautés apparaissent dans le nouvel ORDO MISSAE, et en revanche tant de choses éternelles s'y trouvent reléguées à une place mineure ou à une autre place, -- si même elles y trouvent encore une place, -- que pourrait se trouver renforcé et changé en certitude le doute, qui malheureusement s'insinue dans de nombreux milieux, selon lequel des vérités toujours crues par le peuple chrétien pourraient changer ou être passées sous silence sans qu'il y ait infidélité au dépôt sacré de la doctrine auquel la foi catholique est liée pour l'éternité. Les récentes réformes ont suffisamment démontré que de nouveaux changements dans la liturgie ne pourront pas se faire sans conduire au désarroi le plus total des fidèles qui déjà manifestent qu'ils leur sont insupportables et diminuent incontestablement leur foi. Dans la meilleure part du clergé cela se marque par une crise de conscience torturante dont nous avons des témoignages innombrables et quotidiens.

Nous sommes assurés que ces considérations, directement inspirées de ce que nous entendons par la voix vibrante des pasteurs et du troupeau, devront trouver un écho dans le cœur paternel de Votre Sainteté, toujours si profondément soucieux des besoins spirituels des fils de l'Eglise. Toujours les sujets, pour le bien desquels est faite la loi, ont eu le droit et plus que le droit, le devoir, si la loi se révèle tout au contraire nocive, de demander au législateur, avec une confiance filiale, son abrogation ».

Deux ans après, les 9 et 10 juin 1971, Mgr Lefebvre exposa aux membres de sa Fraternité les trois raisons doctrinales de son refus de la réforme liturgique :

1. la quasi extinction du **rôle unique du prêtre à l'autel** comme prononçant en la personne du Christ les paroles efficaces de la transsubstantiation ;
2. la diminution des marques de révérence envers la **présence réelle** du Christ sous les espèces consacrées ;
3. l'amointrissement de la **nature sacrificielle et propitiatoire** de la messe.

Il ne s'agit donc pas d'un regret sentimental d'une liturgie surannée, mais d'un combat pour trois vérités de foi catholique définies par l'Eglise.

Ces vérités sont précisément celles que nient les protestants, notamment le caractère sacrificiel de la Messe: « la messe n'est pas un sacrifice... appelons-la bénédiction, eucharistie, cène du Seigneur... qu'on lui donne tout autre titre qu'on voudra, pourvu qu'on ne la souille pas du titre de sacrifice », osait affirmer Luther (*Formulæ missæ et communionis*, 1523). N'est-il pas troublant de constater avec le Cardinal Ottaviani que « *l'Institutio generalis*, qui constitue l'introduction du nouvel ORDO MISSAE, emploie pour désigner la Messe « d'autres titres », des expressions nombreuses qui seraient toutes acceptables relativement. Elles sont toutes à rejeter si on les emploie -- comme elles le sont -- séparément et dans l'absolu : chacune acquérant une portée absolue du fait qu'elle est employée séparément. En voici quelques-unes :

- "action du Christ et du peuple de Dieu" ;
- "Cène du Seigneur" ;
- "repas pascal" ;
- "participation commune à la table du Seigneur" ;
- "prière eucharistique" ;
- "liturgie de la parole et liturgie eucharistique" , etc... Luther aurait apprécié.

Il est manifeste que les auteurs du nouvel ORDO MISSAE ont mis l'accent, de façon obsessionnelle, sur la cène et sur la mémoire qui en est faite, et non pas sur le

renouvellement (non sanglant) du sacrifice de la Croix.

On doit même observer que la formule : "*Mémorial de la Passion et de la Résurrection du Seigneur*" n'est pas exacte. La Messe se réfère formellement au seul Sacrifice, qui est, en soi, rédempteur ; la Résurrection en est le fruit ».

Dans la pratique, pour ces raisons graves qui concernent la foi, le catholique ne doit pas assister à la nouvelle messe. Si pour des raisons de convenance sociale (mariage, enterrement) il pourrait s'y rendre, sa présence sera purement passive et il ne communiera évidemment pas.

En ce qui concerne les messes traditionnelles célébrées par des prêtres qui ont rallié des autorités ne reconnaissant pas la nocivité de la nouvelle messe, de l'œcuménisme, de la liberté religieuse et de la collégialité dans l'Eglise, et dont les « motu proprio » successifs ramollissent les intelligences et les volontés et engendrent un esprit mondain, la même attitude sera observée pour éviter toute ambiguïté. Telle est la ligne de crête suivie par la Fraternité Saint-Pie X (cf. « La Trompette » N° 11). La vie chrétienne ne se réduit pas à une messe de saint Pie V le dimanche, « il s'agit du règne du Christ-Roi sur tout et tous » (abbé de Jorna), *semper et ubique*, toujours et partout!

Résumons les divergences profondes qui séparent la Messe de toujours de la nouvelle messe:

La Messe traditionnelle	La messe nouvelle
2000 ans d'usage vénérable.	« Fabriquée » en 1969.
Clairement un sacrifice Un autel, un prêtre.	Davantage un repas. Une table.
Centrée sur Dieu Structurée pour la révérence.	Centrée sur l'homme. Invitation aux abus.
Entièrement catholique.	Protestantisée.
Codifiée au Concile de Trente par un saint Pape, St Pie V).	Arrangée artificiellement, interchangeable. Approuvée par 6 ministres protestants.
Féconde (quantité de saints, martyrs, vocations sacerdotales et religieuses).	Stérile (séminaires vides, baisse considérable de l'assistance à la messe).

Aimons la Sainte Messe! Qu'elle soit au cœur de notre vie chrétienne, comme elle l'était pour saint Vincent Ferrier. « Toutes les bonnes œuvres réunies n'équivalent pas au sacrifice de la messe, parce qu'elles sont les œuvres des hommes, et la sainte messe est l'œuvre de Dieu », disait le saint Curé d'Ars.

Que Jésus et Marie vous bénissent

Abbé Bertrand Labouche+

A nos amis et bienfaiteurs

Au cours de cet été, vous avez manifesté une grande générosité à l'occasion de la venue de confrères missionnaires, de la vente de charité des Sœurs du Rafflay, et d'autres ventes encore et je vous en félicite. « Qui donne aux pauvres, prête à Dieu »: c'est l'adage dont je m'inspire toujours en encourageant ces quêtes.

Mais le Bon Dieu, pour aider votre Prieuré, ne lui envoie pas des dons du haut du Ciel. Il se sert de vous. Un grand MERCI à tous ceux et celles qui apportent une aide appréciable et régulière.

Pourtant notre comptabilité, qui concerne la bonne marche de notre maison et de ses œuvres, connaît désormais quelque difficulté.

Permettez-moi de vous informer de la nature des dépenses qu'il me faut assumer et qui sont tout à fait normales dans une communauté de deux prêtres et de quatre Sœurs; notez que si nous avons le bonheur d'avoir des Sœurs, c'est parce qu'il y a un Prieuré.

Les assurances sociales, des prêtres et des Sœurs, s'élèvent tous les trois mois à 3080 €. Il faut y ajouter les remboursements kilométriques (des trajets apostoliques: ministère, école...) et les casuels : environ 1500 € par mois; sans compter les déplacements importants dus à une retraite, une réunion de théologie, de doyenné ou de directeurs d'écoles.

Bien sûr, les factures courantes (eau, électricité — du Prieuré et de nos chapelles de Vannes et de Guer — , téléphone), ainsi que les taxes d'habitation ne sont pas offertes par l'administration ! Et je ne parle pas de tout ce qui concerne directement le culte (ciergerie, fleuristerie, vin de Messe, hosties...) ou encore de notre école primaire avec ses projets d'agrandissement...

Toutes ces dépenses ne concernent pas, vous l'avez compris, notre confort personnel, mais l'apostolat et tout ce qui est nécessaire à l'entretien d'un prieuré au service de vos âmes.

Que ceux qui soutiennent notre Prieuré, par des dons réguliers, y compris en nature (alimentation), ou en offrant leurs travaux, soient de nouveau vivement remerciés; ils sont dans nos prières quotidiennes.

Quant à ceux qui parmi vous pourraient fai-

re un effort pour nous soutenir davantage, qu'ils veulent bien se rappeler en particulier que « le denier du culte est une grave obligation annuelle » à laquelle sont tenus tous les fidèles de Jésus-Christ » (saint Pie X). En conscience devant Dieu, chacun verse ce qu'il considère pouvoir raisonnablement payer sans se mettre lui-même dans la gêne. Par exemple: à revenu égal, un père de famille ne versera donc pas autant qu'un célibataire sans charges. Le denier du culte est calculé selon ses moyens et ses charges réelles et non selon la formule la moins coûteuse. C'est pourquoi, il n'y a pas de montant imposé ni de règles fixées pour calculer le montant à verser.

Merci aussi de ne pas réserver les « pièces jaunes » pour la quête 😊!

N'oubliez pas que tout don, par chèque, par virement mensuel, peut faire l'objet d'un reçu fiscal qui permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% sur la somme versée à une Association comme: FSSPX—Prieuré Saint Vincent-Ferrier. Ainsi un don de 100 € vous revient à 33 €.

« Je n'ai jamais vu personne se ruiner en faisant de bonnes œuvres » (saint Curé d'Ars).

Avec nos prières quotidiennes et tout notre dévouement sacerdotal et religieux.

Abbé Bertrand Labouche, Prieur



Procession du 15 août—Pèlerinage à Ste Anne d'Auray



Procession de sortie de la Messe des Ecoles de Coëtquidan en notre chapelle de Guer